

Questionnaire sur la gestion des déchets urbains incinérables des entreprises et des micro-entreprises situées sur le territoire communal

1. Nom complet de l'entreprise et adresse

.....
.....
.....

Cette adresse correspond à votre domicile privé Oui Non

Cette adresse correspond au domicile privé d'autrui Oui Non

2. Personne responsable de l'entreprise (nom, fonction et coordonnées)

.....
.....
.....

3. Nombre de poste de travail dans l'entreprise (y compris chef d'entreprise et apprenti(s))

4. Déchets urbains incinérables

Les déchets urbains incinérables sont similaires aux ordures ménagères sauf qu'ils proviennent de votre activité professionnelle ou commerciale. Il s'agit donc de vos ordures incinérables d'entreprise, comme vos poubelles issues du ménage de vos locaux, de vos emballages plastiques divers, de vos chiffons souillés, etc.

Déposez-vous aujourd'hui les déchets urbains incinérables de votre entreprise dans vos propres containers, ceux de votre immeuble ou dans un éco-point communal de proximité ?

Ne pas tenir compte des déchets recyclables collectés gratuitement par la commune (papier, carton, verre, pet, etc.)

Veillez cocher ce qui convient

Oui, je dépose mes déchets urbains incinérables d'entreprise dans mes propres containers, ceux de mon immeuble ou dans un éco-point communal de proximité

Non (si non, veuillez indiquer où sont déposés vos déchets incinérables d'entreprise)

.....

Vos déchets incinérables sont conditionnés dans des sacs de :

- 17 litres
- 35 litres
- 60 litres
- 110 litres

Autres :

Quelle est la quantité mensuelle de sacs de déchets incinérables produits par votre entreprise ou dans le cadre de votre activité professionnelle ?

Nombre estimatif de sacs produits par semaine :

.....

Avez-vous déjà un contrat de levée pour vos déchets urbains incinérables d'entreprise avec un transporteur privé ?

Oui

Non

Si oui, lequel :

Nous vous remercions de nous transmettre une copie de votre contrat.

IMPORTANT

Soucieux d'effectuer une facturation adaptée au volume de déchets produits par votre entreprise, nous vous remercions de remplir ce formulaire avec précision et transparence.

Les entreprises ou les travailleurs indépendants qui ne retourneront pas ce questionnaire avant le 31 août de l'année en cours seront taxés d'office sur la base d'un forfait plafond.

Lieu Date

Signature

Veillez retourner ce formulaire avant le 31 août de l'année en cours par courrier ou par e-mail : technique@veyrier.ch